



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

MIEUX VIVRE | SOBRIÉTÉ | PRAGMATISME

YB **BERNAY**
L A V I L L E

▶▶▶ NOTE D'INTENTION

C'est dans un environnement complexe que notre majorité exerce son mandat depuis juillet 2020. Dans la continuité des budgets précédents, le projet de budget 2024 reste donc fortement marqué par un contexte international et géopolitique incertain : hausse historique des prix des matières premières conjuguée à un rebond des tensions d'approvisionnement, niveau toujours élevé des énergies, inflation persistante, taux d'intérêt toujours élevés... **Au niveau local, ces situations conjuguées rendent l'évaluation des recettes et des dépenses difficiles.** Les certitudes d'avant laissent la place à une agilité et à une vigilance de tous les instants.

LA VILLE, VALEUR REFUGE

Pour autant, depuis juillet 2020, beaucoup a été fait, à commencer par la sortie du cercle budgétaire vicieux qui paralysait et menaçait la Ville depuis trop longtemps. **La situation consolidée constatée à la fin 2023 en atteste positivement.** Avec lucidité, mais toujours avec optimisme quant à l'avenir, la Municipalité entend ainsi poursuivre la mise en oeuvre des actions portées au titre d'un mandat visant à faire de Bernay une ville responsable, solidaire et accueillante. **Plus que jamais, nous sommes persuadés qu'au milieu des mutations et des incertitudes de notre époque, la commune doit apparaître comme une valeur refuge, non pas au sens financier mais bel et bien humain.** Pour cela, l'intérêt général et la volonté de consolider le service public de proximité accessible à tous restent plus que jamais les boussoles de l'équipe municipale.

Beaucoup reste à faire jusqu'en mars 2026. Garder le cap et faire face, c'est, ainsi, continuer de mener une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux besoins des bernayennes et des bernayens ainsi qu'aux exigences de la transition énergétique, tout en poursuivant sans relâche l'assainissement de la situation financière.



TROIS PILIERS POUR BÂTIR 2024 ET SOUTENIR LA 2^E PARTIE DU MANDAT

Toujours en cohérence avec la dynamique développée depuis le budget 2021 et les engagements pris, les orientations budgétaires pour 2024 seront bâties sur trois piliers :

> **Le mieux vivre à Bernay** : dans une époque faite de nombreuses incertitudes, le service public de proximité doit être un espace propice à la stabilité, à l'inclusivité et le bien-être des habitants quel que soit leur âge ou leur situation, par l'accompagnement, l'animation, la mise en oeuvre de services qui répondent aux besoins...

> **la sobriété**, au service d'une transition soutenable : entreprises comme collectivités, il n'est plus tenable de fonctionner et de raisonner comme on le faisait encore au début de ce 21^e siècle. Les ressources sont limitées voire se tarissent, les énergies sont plus coûteuses, les incertitudes climatiques percutent nos modes de vie. Au niveau local, il est de notre responsabilité d'être acteurs de cette nécessaire transition.

> **le pragmatisme** : pour sortir durablement de la zone rouge budgétaire tout en assurant le nécessaire développement de la ville, victime de la paupérisation passée de son patrimoine (voiries, équipements, sites classés...), il n'y a pas de choix évidents. Il nous faut donc continuer à prioriser des choix qui comptent concrètement afin d'apporter des solutions pour les habitants mais aussi pour le futur de Bernay.

▶▶▶ SOMMAIRE

Note d'intention

Page 2

Préambule : Le ROB

Page 4

PARTIE 1 - ÉVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL

A : 2023, la fin d'une époque ?

B : Tendances des finances locales

C : Principales dispositions de la loi de finance 2024

Page 5

Page 6

Page 6

Page 7

PARTIE 2 - 2023 : CONSOLIDER POUR PROGRESSER

A : Poursuite de l'optimisation des dépenses

B : Une gestion interne agile au service de la performance collective

C : Investir sans hypothéquer l'avenir

Page 9

Page 10

Page 12

Page 15

PARTIE 3 - 2024 : LE CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

A : Évolution projetée de la section de fonctionnement

B : Conforter le service public et organiser les transitions

Page 17

Page 18

Page 19

PARTIE 4 - LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

A : Note d'intention stratégique

B : Approche budgétaire

Page 22

Page 23

Page 24



▶▶▶ PRÉAMBULE : LE ROB

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le ROB constitue la première étape : il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le ROB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le contenu des débats n'est pas précisé par les textes. L'ordonnance du 26 août 2005 N° 2005-1027 oblige néanmoins l'assemblée délibérante à débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB comporte les informations suivantes :

> **Les orientations budgétaires envisagées par la commune** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

> **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme.

> **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de

dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

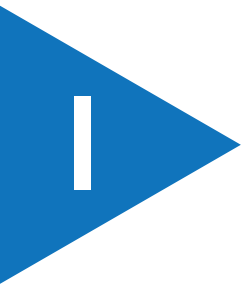
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte les informations relatives :

- > à la structure des effectifs
- > aux dépenses de personnel
- > à la durée effective du travail

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le ROB est également mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, dans les 15 jours suivants la tenue du débat. Pour cela, le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.



CONTEXTE ET LOI DE FINANCES 2024



Crédit : freepik



▶▶▶ ÉVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL

1.A/ 2023, LA FIN D'UNE ÉPOQUE ?

Si la situation de la fin 2022 (baisse des cours de l'énergie) a permis aux collectivités d'aborder 2023 plus sereinement, la reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix, la croissance inévitable de la masse salariale, combinées à la chute accélérée des droits de mutation à titre onéreux et à un ralentissement du dynamisme de la TVA, devraient se traduire par une diminution de l'autofinancement.

L'évolution des finances locales sera ainsi marquée en profondeur par les changements d'ampleur :

- > Réduction importante des leviers fiscaux au détriment d'une démultiplication de la fiscalité dédiée (principe du « consommateur / payeur »)
- > Substitution délibérée des subventions ciblées (en particulier aux projets environnementaux) aux dotations globales, ce qui n'est pas sans conséquences sur les collectivités qui risquent de se voir « imposer » des projets en fonction des subventions qui peuvent être obtenues ;
- > Dépendance accrue des budgets territoriaux au

contexte socio-économique national (ex. : poids des fractions de TVA attribuées aux collectivités).

Les efforts de pilotage de la dépense locale ne seront pas de trop pour tenter d'équilibrer le poids des normes comme celui des prix ou d'une proximité d'autant plus exigeante qu'elle est désormais presque gratuite pour les habitants non-proprétaires. Ce bouleversement en accompagne un autre : la nécessité de la transition écologique, dont les coûts en investissement ne pourront, sans risque sur le patrimoine existant, se substituer aux dépenses classiques dans ce domaine. Ces deux mutations se compliquent d'une 3^e qui concerne la capacité humaine des collectivités, qu'il s'agisse des élus ou des agents, à y faire face (déficit d'attractivité des métiers, épuisement des vocations...).

C'est donc bien un saut dans l'inconnu qui marque aujourd'hui la gestion locale, un saut qui appelle sans doute innovations, changements de cadres, et capacité à porter une vision.

1.B/ TENDANCE DES FINANCES LOCALES

1.B.1/ Dépenses de fonctionnement en hausse

Avec une hausse de 5,8% en moyenne, les dépenses de fonctionnement en 2023 connaîtront le plus fort taux d'évolution depuis 16 ans. Cette hausse s'explique par une hausse des charges à caractère général qui, étant donné leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien...) continueraient d'être fortement touchées par la hausse des prix.

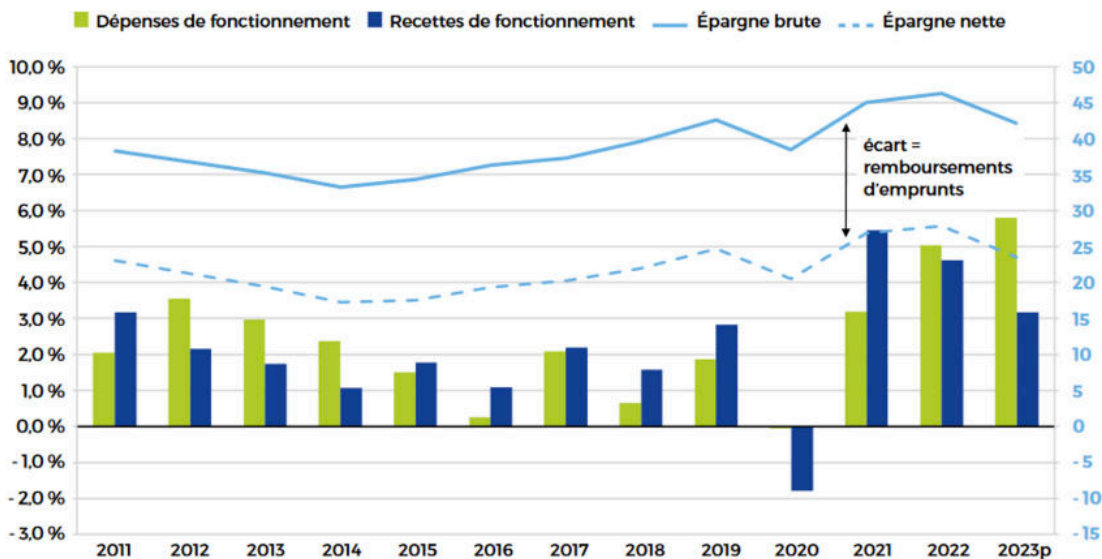
Les dépenses de personnel sont aussi en hausse car intégrant plusieurs décisions gouvernementales, entre la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 (+1,5%), les diverses mesures spécifiques ciblant les bas salaires (jusqu'à 7% de progression indiciaire en un an) et l'absorption en année pleine

des mesures gouvernementales de 2022.

1.B.2/ Des recettes en trompe l'oeil

Les recettes de fonctionnement des communes devraient augmenter en moyenne de 3,2% en 2023. Cependant, cette hausse **n'est due qu'à l'augmentation des bases de la taxe foncière (+7,1%)**. Les autres recettes sont bien inférieures à l'inflation, et notamment les produits des droits de mutation qui reculent nettement, ou les dotations et compensations fiscales de l'Etat qui ne progresseraient que de 1,7%

ÉVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL



ficheraient + 7,8 % pour 2023, notamment du fait de leurs engagements dans la transition écologique et la rénovation du patrimoine. Ces dépenses seraient financées à 25 % par l'épargne nette et pour près de la moitié (46 %) par les dotations et subventions d'investissement. Comme en 2022,

les crédits versés par l'État au titre du Plan de relance viennent abonder et maintenir le volume des subventions d'investissement. Le recours à l'emprunt viendrait compléter le financement (7,4 milliards d'euros, niveau équivalent à 2022).

1.B.3/ Forte chute de l'épargne brute

Si la fin d'année 2022 a permis une stabilisation de l'épargne brute (contrairement aux prévisions), celle-ci se contracterait de 9% en 2023 du fait de la croissance plus importante des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes.

1.B.4/ L'investissement toujours dynamique

Les dépenses d'investissement sont toujours dynamiques en 2023, mais, comme en 2022, surtout du fait de la hausse des prix, notamment dans la construction. Les dépenses d'investissement des communes (hors remboursements de la dette) af-

1.B.5/ Encours de dette

Une nouvelle fois, les remboursements seraient inférieurs aux nouvelles contractualisations d'emprunt, faisant augmenter le flux net de dette d'un milliard d'euros (+1,6%). **Le résultat de l'exercice serait légèrement déficitaire avec une ponction sur le fonds de roulement de plus de 200 millions d'euros.**

1.C/ PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique complexe et incertain. Il poursuit des objectifs clairs : lutte contre l'inflation, investissements, notamment dans la transition écologique, et baisse du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement souhaitée d'ici 2027. Selon les projections actuelles, le déficit public 2023 est estimé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) contre 5,0% prévu

initialement dans le PLF 2023. La baisse observée sur les prix de l'énergie aura permis d'atténuer le coût des différentes mesures de soutien.

L'objectif affiché dans le PLF 2024 est de diminuer le déficit public à 4,4% du PIB. La discipline budgétaire est donc toujours au programme : il sera indispensable de maîtriser les dépenses publiques.

▶▶▶ ÉVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL

La dépense publique rapportée au PIB passerait ainsi de 55,9% en 2023 à 53,8% en 2027. Cet effort pèse avant tout sur l'État et les administrations centrales, dont les dépenses doivent diminuer en volume de 0,9% chaque année, hors charge de la dette. **Dans le même temps, les collectivités territoriales devront diminuer leur volume de dépenses de 0,3% par an.** Les dépenses des administrations de sécurité sociale devraient connaître une progression de 0,4% chaque année.

1.C.1/ Les mesures pour les collectivités

Le projet de budget pour 2024 ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités. Le budget 2024 met un terme aux dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique pour les recentrer sur des priorités parmi lesquelles figurent la **baisse du déficit public à 4,4% du PIB** ainsi que le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale. **La dotation globale de fonctionnement est augmentée de 320 millions par rapport à 2023, mais en étant inférieure à l'inflation** ; le gouvernement se refusant encore d'indexer la DGF sur l'inflation. **Le fonds vert est quant à lui renforcé à 2,5 milliards d'euros**, dont 1,1 milliard de versements envisagés pour 2024.

1.C.2/ Les mesures pour les particuliers et les entreprises

Plusieurs dispositions concernent les ménages :

- > Le barème de l'impôt sur le revenu a été indexé sur l'inflation à hauteur de 4,8%, permettant ainsi de protéger le revenu disponible de tous les ménages et d'éviter l'entrée de nouveaux ménages dans l'impôt sans changement de situation.
- > Reconduction de mesures en faveur des étudiants comme la revalorisation des bourses sur critères sociaux ou gel des droits d'inscription à l'université
- > Reconduction des dispositifs de soutien à l'accession à la propriété avec le prêt à taux zéro ou le dispositif Denormandie.

Les entreprises sont également bénéficiaires de mesures comme :

- > La continuité du financement de l'alternance
- > Diminution du taux maximal d'imposition de la CVAE jusqu'à sa suppression progressive en 2027.

La loi de finance a également transposé en droit interne la directive européenne instaurant un taux minimal d'imposition de 15% sur les bénéficiaires des groupes d'entreprises multinationales qui se sont implantés en France et des grandes groupes nationaux qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt sera collecté à compter de 2026 et est distinct de l'impôt sur les sociétés

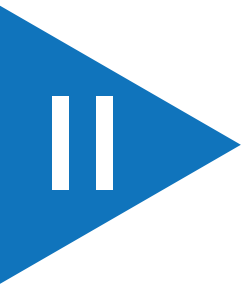
1.C.3/ Les mesures en faveur de la transition écologique

La loi de finances pour 2024 fait de la transition écologique sa priorité, en particulier concernant :

- > la rénovation de logements et de bâtiments privés comme publics (renforcement de MaPrimeRénov' pour accélérer les rénovations d'ampleur, aide MaPrimeAdapt' pour financer la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées...);
- > le verdissement du parc automobile (durcissement de la fiscalité applicable aux véhicules polluants, nouvelle taxe sur les concessions d'autoroutes et aéroportuaires, prolongation jusqu'en 2027 de la réduction d'impôt accordée aux entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés une flotte de vélos...);
- > la compétitivité verte avec la création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte.

L'INFLATION EN 2024

Après un taux d'inflation qui s'est élevé à 4,9 % en 2023, le Gouvernement table sur une inflation comprise entre 2 et 4 % cette année.



2023 : CONSOLIDER POUR PROGRESSER



Credit : Aero Drone Normandie



▶▶▶ 2023 : CONSOLIDER ET PROGRESSER

Après deux années « hors norme » marquées par une hausse de l'inflation jamais connue depuis les années 1980, 2023 a montré des signes d'accalmie, même si le contexte économique et politique global est loin d'être stabilisé. Pour naviguer dans l'incertitude, la trajectoire budgétaire 2023 a été abordée avec cohérence, sobriété et agilité.

En résulte, d'une part, la consolidation de la situation financière de la Ville tout en maintenant un haut niveau de service public ainsi que, d'autre part, l'accentuation des transitions (réalisation de la 1^{ère} phase de l'aménagement phare du mandat, amélioration des performances énergétiques, finalisation des travaux d'urgence de la Couture en vue de sa restauration...).

Évolution de la section de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023
RRF	13 674 768	14 339 725	15 532 562	17 047 402
DRF	12 927 212	12 412 289	13 139 190	13 708 586
Épargne brute	747 557	1 927 436	2 393 372	3 338 816
Épargne brute retraitée*	501 207	1 143 474	2 369 579	3 287 940
Remboursement dette en capital	1 464 899	1 530 262	1 539 579	1 485 632
Épargne nette	-717 342	397 174	853 792	1 853 184
Épargne nette retraitée*	-963 692	- 386 788	830 000	1 802 308

Explication : * retraitée des éléments de cession exceptionnels (ventes foncières...)

Encours de la dette

Encours dette 31/12/2023	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
13 627 908,12 €	2,13%	23 ans et 9 mois	25	17 à taux fixe, 6 à taux variable et 2 à taux structuré

Capacité de désendettement

	2020	2021	2022	2023
Encours de dette (CRD 31/12)	14 860 859	14 599 147	13 960 168	13 627 908
Épargne brute	501 207	1 143 474	2 369 579	3 287 940
Capacité de désendettement*	30	13	6	4

Explication : * en année de remboursement

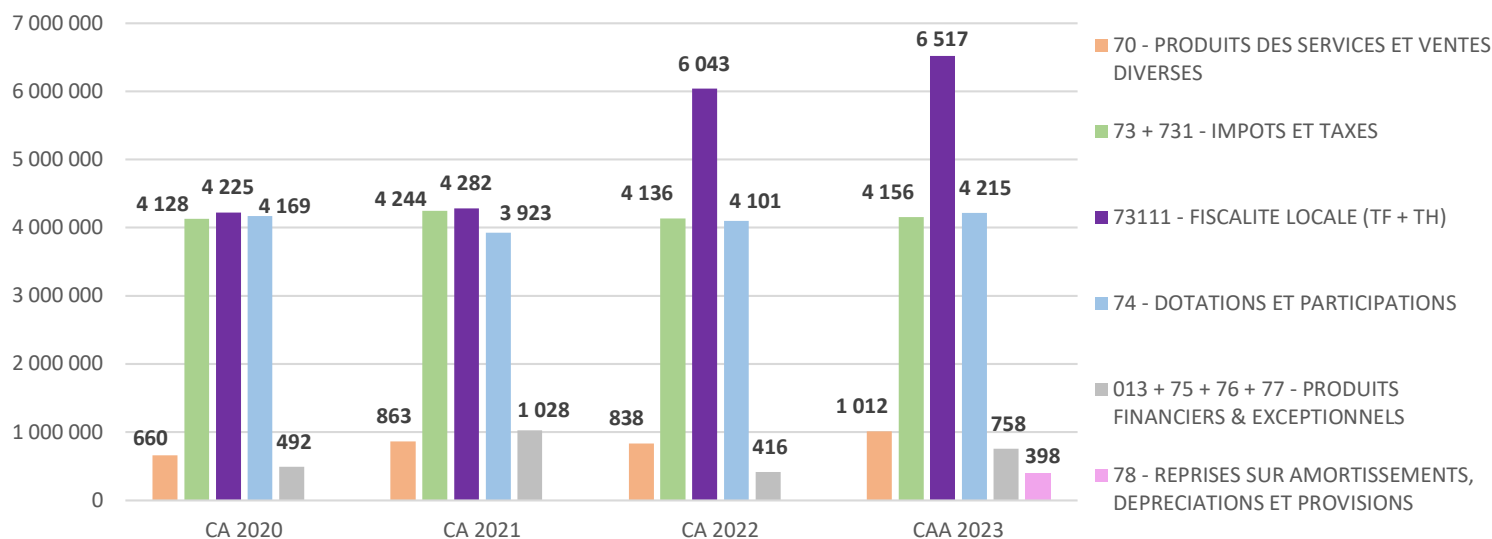
> Sans l'augmentation des bases décidée par l'État, la capacité de désendettement passerait à 4,7 ans.

2023 : CONSOLIDER ET PROGRESSER

2.A/ POURSUITE DE L'OPTIMISATION DES DÉPENSES

2.A.1/ Des recettes qui se confortent et qui se diversifient

Évolution des recettes réelles de fonctionnement 2020 à 2023

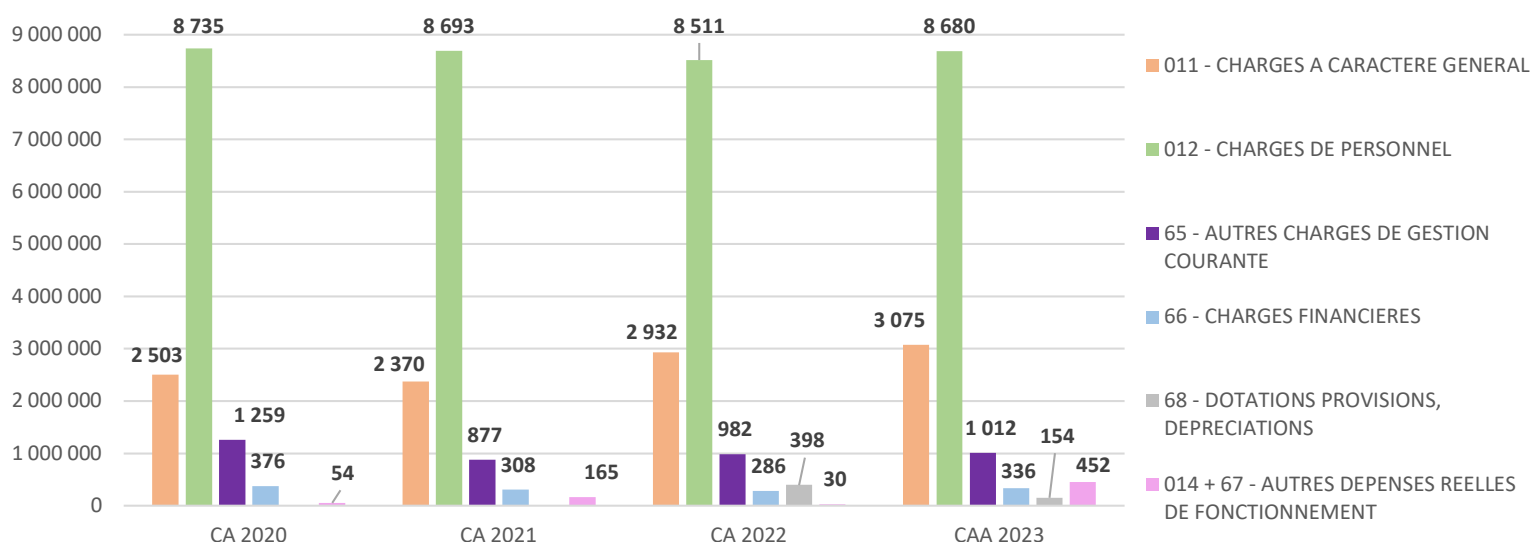


En 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 17 M€, (+9,8 % par rapport à 2022) en raison d'éléments exceptionnels ou liés à des régularisations d'exercices antérieurs à hauteur de 870 K€ (ex. : reprise provisions pour 390 K€). À noter :

- > la hausse du produit de la fiscalité locale (+ 474 K€ par la revalorisation des bases fiscales décidée par le Gouvernement). La part de cette hausse ne représente que 3% des 9,8% de la hausse constatée des recettes.
- > la hausse de 21% des « produits des services et ventes diverses » avec, par exemple, une évolution notable des recettes du PIAF (+37 K€) du fait de la nouvelle tarification et de la fréquentation en hausse (+ 97% entre 2022 et 2023)
- > dans le cadre de la rationalisation du parc automobile, la vente de véhicules a rapportée 27 K€.

2.A.2/ Dépenses sous surveillance

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement 2020 à 2023



▶▶▶ 2023 : CONSOLIDER ET PROGRESSER

Après une hausse de 6% entre 2022 et 2021, **en 2023 les dépenses réelles de fonctionnement n'évoluent de 4,3 % par rapport à 2022** du fait d'un contexte un peu moins inflationniste et de la poursuite de la maîtrise du fonctionnement. L'assainissement durable et responsable du budget de fonctionnement se traduit par exemple par :

- > un plan de sobriété qui porte ses fruits de fait de l'implication de tous : **- 33% de consommation de gaz** ;
- > une gestion interne agile permettant de contenir la hausse des dépenses de personnel à 2%. **Entre 2020 et 2023, le poids des charges de personnel est ainsi passé de 68% à 63% des dépenses réelles de fonctionnement** ;
- > l'annulation de titres antérieurs ainsi que la régularisation de l'annulation des titres émis sur parcelles IBTN pour un budget au plus près de la réalité **(+ 516 K€)**.

Une volonté de prudence de gestion nous conduit à poursuivre l'inscription de provisions en 2023 à hauteur de 154 K€ (contre 398 K€ en 2022) ainsi que **le renforcement du budget alloué à la maintenance et au contrôle des bâtiments et équipements municipaux (+ 91 K€)**.



À RETENIR

En 2023, la consolidation de la situation budgétaire de la Ville se traduit concrètement par une amélioration de l'épargne brute (+ 945 K€), un taux de marge brute de 20%, un endettement en baisse de 8,3% depuis 2020 ainsi qu'une baisse continue du poids des charges de personnel. Ce cercle budgétaire vertueux permet de soutenir le nécessaire développement de Bernay.

2.B/ UNE GESTION INTERNE AGILE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Dans la continuité des lignes directrices de gestion établies en 2021, la Ville maintient une gestion agile de ses ressources humaines dans une volonté d'amélioration permanente du service public, au diapason du projet porté par la Municipalité pour Bernay. **Au titre de son projet de collectivité, la Ville continue de miser sur la formation, la transversalité et la co-construction pour faire évoluer les modes de travail.**

2.B.1/ Engagement renforcé en faveur de la formation et de l'insertion

> Un accent particulier est mis en place via le plan de formation pour développer les compétences des agents. Au-delà des formations de professionnalisation, des formations permettant de conforter des agents sur de nouveaux postes avec montée en compétences ont été effectuées.

> **Formations pour accompagner les managers (26 agents concernés)** récemment en poste ou ayant besoin d'outils pour améliorer les relations avec leurs agents. Ces formations ont permis aux managers d'adapter leur style de management aux situations et aux personnes, de dénouer des situations de blocage, de faciliter le pilotage de changements ;

> **Mise en place de l'échange annuel de développement professionnel en place de l'ancienne évaluation.** L'objectif étant de permettre un échange plus constructif entre l'agent et le responsable pour progresser professionnellement.

PROJET DE COLLECTIVITÉ

Le projet de collectivité, construit et animé par les agents, s'intitule « *seul on imagine, ensemble on grandit* ». Il repose sur 4 valeurs :

- > Respect
- > Solidarité
- > Esprit d'équipe
- > Engagement

2023 : CONSOLIDER ET PROGRESSER

Suite à cette refonte co-construite par un groupe d'agents, l'ensemble des encadrants a bénéficié d'une formation pour les aider à mener ses nouveaux échanges annuels de manière sereine et objective ;

> **Des agents ont pu suivre des formations certifiantes et obtenir des diplômes** qui, pour l'un, va lui permettre d'envisager une reconversion professionnelle à court terme, et pour l'autre lui permettre via ses nouvelles compétences de déployer au sein de la collectivité des formations de prévention.

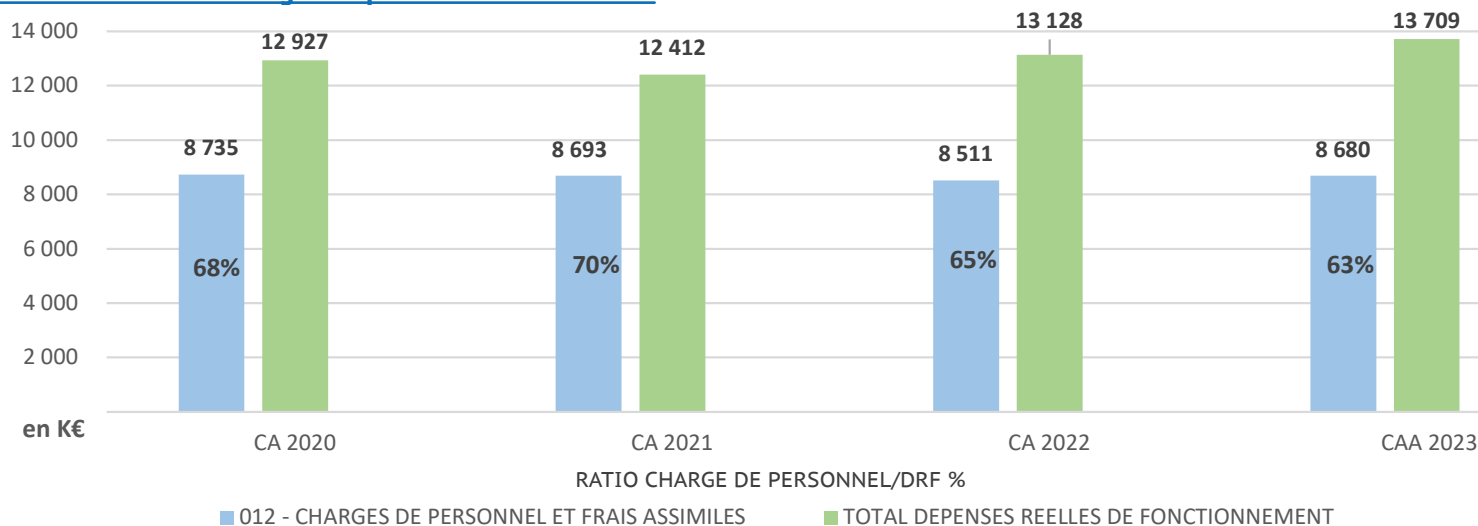
Évolution des dépenses de formation 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023
Cotisations CNFPT	36 161	49 942	44 824	48 132
Formations payantes	22 667	28 751	30 830	66 772
Total	58 827	71 693	75 654	114 903

En 2023, la Ville de Bernay reste plus que jamais engagée en faveur de l'insertion dans le milieu professionnel pour tout type de public via l'accueil de stagiaires, le recrutement de contrats aidés via le dispositif parcours emploi compétences, le service national universel... **Deux contrats d'alternance ont été signés en septembre au service espaces verts ainsi qu'à la direction Communication et Dynamique locale.**

2.B.2/ la maîtrise des charges de personnel, un engagement de tous les instants

Évolution des charges de personnel 2020 à 2023



Répartition titulaires/non titulaires en équivalent temps plein au 31/12/2023

	2020	2021	2022	2023
Titulaires	195,73	186	173,30	169,59
Non titulaires	35,6	30,46	35,97	45,96
Total	231,33	216,46	209,17	211,55

> La légère hausse d'ETP en 2023 s'explique par la nécessité de recruter pour remplacer des agents en absence de longue durée soit **4 contrats temporaires supplémentaires.**

Nombre d'ETP moyen en 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre ETP Moyen	247	231	216,86	211,18

2023 : CONSOLIDER ET PROGRESSER

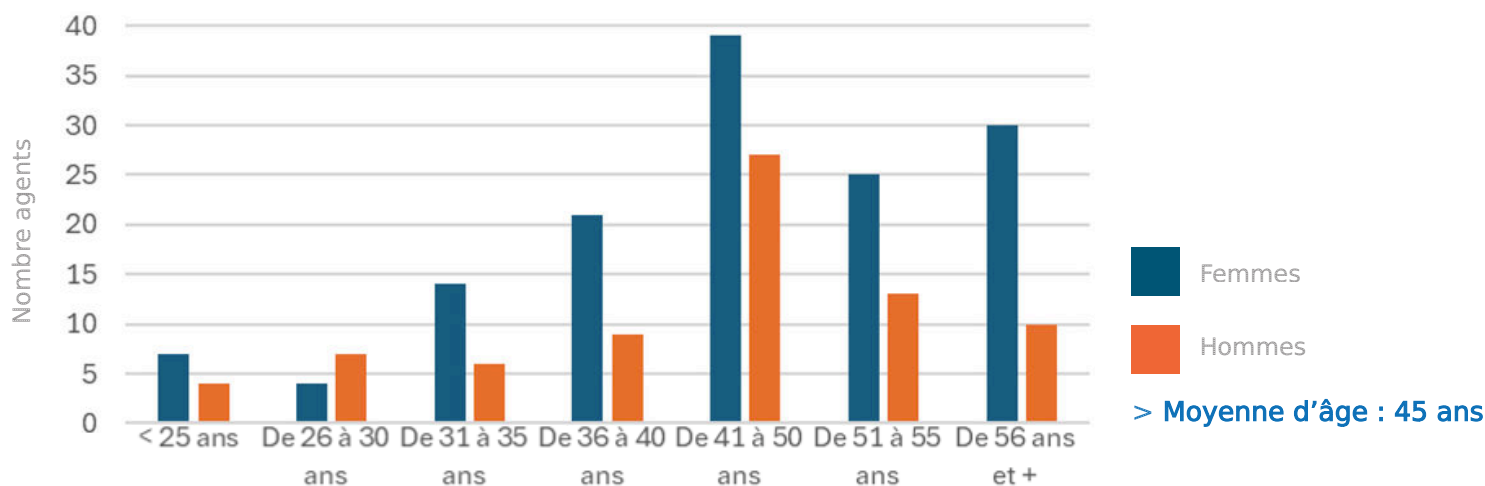
Tableau comparatif « absences pour maladie »

	2020	2021	2022	2023
Maladie ordinaire	4348,50	3424	4381,50	3725
Maladie professionnelle	948	801	611	838,5
Longue maladie	2729	1278	2062	2285,5
Total	8025,50	5503	7 054,50	6849

Note : les données s'expriment en nombre d'heures

> Il faut noter que les jours d'arrêt maladie ordinaire ont baissé, sachant que le nombre comprend aussi l'absence longue durée d'un agent en attente d'une conversion en longue maladie.

Répartition des âges



2.B.3/ Durée effective du temps de travail

La Ville applique la législation nationale régissant le temps de travail.

2.B.4/ Mise en place du télétravail

Les agents effectuant majoritairement des missions administratives ont la possibilité d'effectuer une journée de télétravail hebdomadaire et sont équipés en conséquence par la collectivité. **28 agents en bénéficient.**

2.B.5/ Avantages en nature

Prestations fournies gratuitement ou moyennant une participation inférieure à sa valeur réelle par l'employeur à l'agent. En 2023, trois agents de la cuisine centrale ont bénéficié de la fourniture d'un repas.



À RETENIR

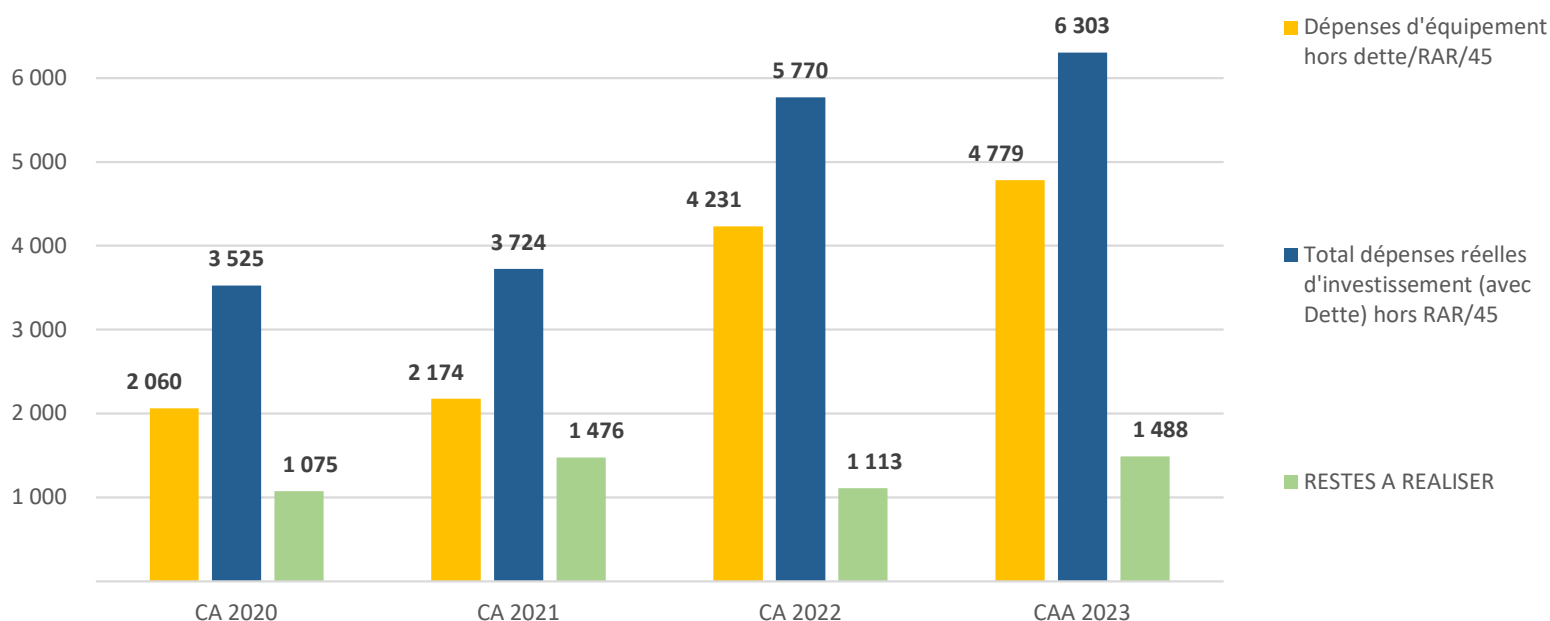
L'effectif s'est établi à 211,55 agents ETP, soit - 8,6% par rapport à 2020, tout en restant à périmètre constant en matière de service public. Les modes de gestion à l'oeuvre depuis 3 ans continuent de prouver leur pertinence. Pour autant, en raison de leur importance dans les dépenses et aussi par leur rigidité (hausses réglementaires, comme celles du point d'indice décidées par le Gouvernement), les charges de personnel resteront sous surveillance jusqu'à la fin du mandat.

▶▶▶ 2023 : CONSOLIDER ET PROGRESSER

2.C/ INVESTIR SANS HYPOTHÉQUER L'AVENIR

2.C.1/ Une stratégie soutenable d'investissement

Comparatif des dépenses réelles d'investissements 2020-2023



L'exercice budgétaire 2023 continue d'associer la consolidation de la situation budgétaire avec un **niveau important d'investissement, en augmentation de 13% par rapport à 2022** (hors Restes à Réaliser et hors dettes). Ceci afin de mettre en oeuvre les transitions en portant, par exemple, un projet majeur comme la phase 1 de la requalification du quartier de la gare tout en finissant avec le sous-investissement chronique de la dernière décennie (**+ 550 K€ de dépenses d'équipements en 2023**).

Synonyme de bonne gestion des projets, le taux de réalisation des investissements se maintient à un niveau élevé : **72% en 2023 (rappel 72% en 2022, 39% en 2021)**.

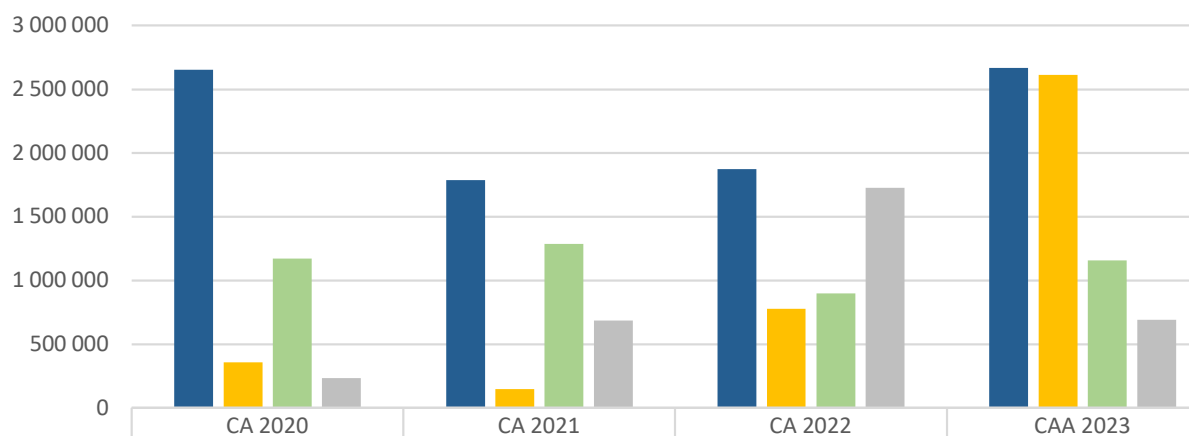
— Principales réalisations de dépenses d'équipement 2023 : —



▶▶▶ 2023 : CONSOLIDER ET PROGRESSER

2.C.2/ Recettes d'investissement : engagement tenu

Comparatif des recettes réelles d'investissements 2020-2023



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023
■ 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 651 286	1 787 526	1 873 279	2 666 676
■ 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	358 791	148 075	779 446	2 613 409
■ 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 173 939	1 289 000	900 000	1 157 022
■ RESTES A REALISER	233 489	686 250	1 728 478	691 824

L'augmentation de l'épargne nette et l'amélioration significative du taux de réalisation des subventions (72,7 % contre 30,2 % en 2022) permettent d'investir davantage (rappel : + 13% en 2023) tout en modérant le recours à l'emprunt (1,2 M€). En matière de subvention, l'engagement pris en début de mandat est tenu grâce à un process interne d'optimisation des recherches et des dossiers (fonds vert notamment) mais aussi grâce à une importante mobilisation de la Municipalité afin de mobiliser les financeurs institutionnels.



À RETENIR

La fin de la faiblesse structurelle des recettes associée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent de soutenir une politique d'investissement à la hauteur des enjeux sans dégrader la situation budgétaire, comme en témoigne la poursuite du désendettement. Consolider pour progresser : le mot d'ordre de l'année 2023 permet de préparer plus sereinement les années à venir.

2024 : LE CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE



2024 : LE CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Grâce aux décisions prises depuis 2020 par la Municipalité ainsi qu'à la cohérence de l'approche budgétaire des exercices successifs, la 2^e partie du mandat peut s'envisager plus sereinement afin de permettre à Bernay de poursuivre son nécessaire développement en une ville accueillante, solidaire et responsable. L'effort positif de maîtrise des dépenses pour continuer d'investir dans l'avenir ne se relâchera pas. Pour cela, la préparation budgétaire 2024 repose sur trois piliers interdépendants visant à conforter le service public et l'organisation des transitions : le mieux vivre à Bernay, la sobriété (budgétaire et environnementale) et le pragmatisme, c'est à dire la priorisation des choix qui apporteront des réponses concrètes aux besoins des habitants et de Bernay.

3.A/ ÉVOLUTION PROJÉTÉE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Évolution de la section de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	HYP0 2024
RRF	13 674 768	14 339 725	15 532 562	17 047 402	16 372 764
DRF	12 927 212	12 412 289	13 139 190	13 708 586	14 157 132
Épargne brute	747 557	1 927 436	2 393 372	3 338 816	2 215 632
Épargne brute retraitée	501 207	1 143 474	2 369 579	3 287 940	2 214 632
Rembrt dette en capital	1 464 899	1 530 262	1 539 579	1 485 632	1 404 402
Épargne nette	-717 342	397 174	853 792	1 853 184	811 230
Épargne nette retraitée	-963 692	- 386 788	830 000	1 802 308	810 230

À NOTER :

La projection des recettes de fonctionnement tient compte de :

- > l'absence d'éléments exceptionnels ou de régularisation d'années antérieures la baisse des provisions par rapport à 2023 (-870 K€)
- > la hausse des bases fiscales décidée par le Gouvernement moindre qu'en 2023 (-190 K€)
- > la non-indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur l'inflation
- > la non-augmentation du coût de nos services à la population (cantine, accueil de loisirs...) alors que leurs charges sont, quant à elles, indexées sur l'inflation (exemple : hausse attendue de l'augmentation du cours des fluides en 2024 ; gaz + 119 K€ et électricité + 96 K€).

Encours de la dette

Encours dette 31/12/2024	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
13 228 205 €	2,40 %	23 ans et 10 mois	23	15 à taux fixe, 6 à taux variable et 2 à taux structuré

2024 : LE CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Endettement et capacité de désendettement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	HYPO 2024
Encours de dette (CRD 31/12)	14 860 859	14 599 147	13 960 168	13 627 908	13 228 205
Taux d'endettement	111 %	108 %	90 %	80 %	80 %
Nombre d'habitants	10 443	10 290	10 159	9 935	9 935
Dette par habitant	1 423	1 419	1 374	1 372	1 331
Capacité de désendettement*	30	13	6	4	6

Explication : * en année de remboursement

> Entre 2020 et la situation projetée pour la fin 2024, **l'amélioration de la capacité de désendettement ainsi que la baisse de 11 % de l'encours** de la dette attestent d'une gestion responsable et mesurée entre développement de la ville et amélioration des finances.



À RETENIR

Malgré des hausses attendues sur le cours des fluides (gaz + 119 K€ et électricité + 96 K€), le maintien de l'épargne a un bon niveau et la poursuite du désendettement resteraient assurés grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 3,27 % par rapport à 2023) ainsi que des cessions foncières (exemple : terrains du Mascrier).

3.B/ CONFORTER LE SERVICE PUBLIC ET ORGANISER LES TRANSITIONS

3.B.1/ Des choix pour soutenir le développement de Bernay tout en l'inscrivant dans les transitions de l'époque

Au titre de son budget principal, **la Ville projette d'investir 5,2 M€ (hors RAR et hors dette)**. Ce montant (+ 9,3 % par rapport à 2023), s'inscrit dans une stratégie budgétaire pragmatique visant à développer la sobriété au service d'une transition soutenable ainsi que le mieux vivre à Bernay. Chaque choix nourrit la vision d'une ville **accueillante**, **responsable** et **solidaire**.



- > Requalification du quartier de la gare, phase 2 (coût net attendu pour la Ville de **424 K€ sur un coût total de 4,2 M€** sous réserve de l'obtention des subventions)
- > Création de la maison du droit et de la famille sur le site de l'actuelle CPAM (objectif de regrouper plusieurs services distants en un seul site plus accessible et plus accueillant pour les citoyens)
- > Aménagement Friche du Pont-Ravet
- > 1^{ère} phase travaux Jules-Ferry
- > Participation au financement de la construction du centre aquatique IBTN
- > Implantation de points d'apport volontaire en centre-ville

▶▶▶ 2024 : LE CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE



- > Programme remplacement LED éclairage public
- > 1^{ère} phase rénovation stade Bailly/Rémy
- > 1^{ère} phase passage aux LEDS des équipements du PIAF
- > Rénovation école Paul-Bert
- > Regroupement sur un site unique des agents des services techniques
- > Rénovation et verdissement cour élémentaire Ferdinand Buisson
- > Implantation d'une borne escamotable de sécurisation (rue du Général Leclerc)
- > Enveloppe récurrente rénovation trottoirs et voiries












Crédit : Cabinet Africa / Studio Golem



- > Création de la « Maison de l'enfant », espace pluridisciplinaire pour l'accompagnement des parents et des futurs parents
- > Soutien à la mise en oeuvre d'une politique habitat
- > Renforcement de la subvention d'équilibre au CCAS (255 K€ soit + 40 K€)
- > Accompagnement renforcé du milieu associatif (146 K€ soit + 21,7 % par rapport à 2023)

2024 : LE CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

3.B.2/ Programmation pluriannuelle 2024/2026

	2024	2025	2026	TOTAL	Subventions
 PATRIMOINE CLASSÉ	50 000	250 000	250 000	550 000	✓
 JULES FERRY/PIAF	462 000	550 000	350 000	1 362 000	✓
 PÔLE GARE PHASE 2	2 547 650	1 487 478		4 035 128	✓
 PÔLE GARE PHASE 3			1 700 000	1 700 000	✓
 VOIRIES ET TROTTOIRS	200 000	300 000	180 000	680 000	✗
 ÉCLAIRAGE PUBLIC	370 000	300 000	270 000	940 000	✓
 BÂTIMENTS PUBLICS	300 000	200 000	200 000	700 000	✓
 JEUNESSE ET SPORT	635 000	840 000	300 000	1 775 000	✓
 CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	590 000	400 000	300 000	1 290 000	✓
	5 154 650	4 327 478	3 550 000	13 032 128	



À RETENIR

En cohérence, l'approche budgétaire 2024 permet de maintenir une politique d'investissement à la hauteur des enjeux tout en mettant en oeuvre les transitions (renforcement de la sobriété énergétique, lancement de projets majeurs pour la fin du mandat...). Dans un contexte budgétaire plus vertueux, le recours à l'emprunt (1 M€) baisserait de 13% par rapport à 2023.

IV

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU



Crédit : freepik

IV ► ► ► BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Dans la continuité de l'exercice précédent, la proposition budgétaire 2024 pour le budget annexe de l'eau répond à deux enjeux : la préservation de la santé des bernayens avec l'anticipation des substances contaminantes émergentes ainsi que l'optimisation de la dépense publique affectée à la potabilité et économie de l'eau. En cohérence, les trois piliers guidant la mise en oeuvre du budget principal (le mieux vivre à Bernay ; la sobriété ; le pragmatisme) sont, ainsi, intrinsèquement constitutifs du budget annexe de l'eau. Il est important de préciser qu'une nouvelle stratégie de protection de la ressource doit être réalisée au cours de l'année 2024 afin de redéfinir des objectifs de qualité d'eau et ce en lien avec le futur 12^e programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie 2025-2030.

4.A/ NOTE D'INTENTION STRATÉGIQUE

4.A.1/ Fonctionnement

- > Prestation supplémentaire sur le marché d'exploitation de l'usine de traitement, de la réparation des fuites et de la mise à disposition d'un agent pour des changements et ouvertures/fermetures de compteurs ;
- > Finalisation du dossier de déclaration d'utilité publique des opérations, travaux relatifs de dérivation des eaux ainsi qu'à la mise en place de périmètres de protection et servitudes autour du captage des Bruyères et forages de substitution et autorisant le traitement et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- > Participation au suivi renforcé de la qualité de l'eau au niveau du captage des Bruyères par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental de l'Eure ;
- > Initialisation de la première phase de changement de compteurs ;
- > Finalisation des travaux sur les canalisations de refoulement entre la station de traitement et les réservoirs de Roger Gallet et du Mascrier.

4.A.2/ Investissement

- > Réalisation des travaux de remplacements de canalisations sur la partie boulevard Dubus et rue Orderic Vital dans le cadre des travaux préparatoires à la phase 2 de l'aménagement du pôle multimodal d'échanges, la rue Thiers entre les rues de l'Union et Gaston Folloppe ainsi que de l'avenue de l'Europe entre les rues du Stade et Louis Pasteur. **Ces travaux permettront de continuer à améliorer le rendement du réseau qui est passé à 78 % en 2023 (+ 10 % depuis 2020) ;**
- > Mise en œuvre de la première phase d'aménagements d'hydraulique douce (haies...) pour la lutte contre la turbidité.

À moyen et long terme, les actions entreprises permettront à la Ville de distribuer une eau de meilleure qualité, de limiter les traitements de l'eau brute pour, *in fine*, générer à des économies d'énergie ainsi que de prélèvement de la ressource. Cette démarche de protection de la ressource en eau constitue une condition d'éligibilité aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

IV ► ► ► BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

4.B/ APPROCHE BUDGÉTAIRE

4.B.1/ Évolution de la section de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	HYPO 2024
RRF	1 715 058	1 731 620	1 731 770	1 731 606	1 684 152
DRF	1 271 866	1 490 234	1 476 793	1 521 791	1 439 510
Épargne brute	443 193	241 386	254 977	209 815	244 642
Épargne brute retraitée	442 084	176 496	238 165	209 474	244 442
Rembrt dette en capital	96 824	94 406	90 129	112 148	123 495
Épargne nette	346 368	146 980	164 848	97 667	121 147
Épargne nette retraitée	345 260	82 090	148 036	97 326	120 947

Entre 2022 et 2023, les recettes de fonctionnement stagnent tandis que **les dépenses augmentent légèrement de 3%, principalement en raison d'une contractualisation avec Veolia** (+ 63 K€ : exploitation eau potable et mise à disposition d'un agent en raison d'une absence prolongée au sein du service de l'eau). Comme pour le budget principal, le budget annexe est également impacté par la décision du Gouvernement d'augmenter le point d'indice pour les fonctionnaires d'1,5%.

À noter qu'au niveau des recettes, 2023 montre une légère baisse de consommation d'eau potable par les usagers ce qui se traduit par 4 K€ de recettes en moins.

Les dépenses de fonctionnement évoluent à la baisse en 2024 (-5 %) en raison de :

- > - 119 K€ de dépenses de personnel (2 agents transférés au budget principal et 1 agent décédé) ;
- > + 34 K€ Contrat Veolia (mission complémentaires au contrat initial comme le relevé de compteurs et leur remplacement sur une année complète).

Les recettes de fonctionnement 2024 sont elles aussi en légère baisse (-3 %) :

- > - 26 K€ d'indemnités versées dans le cadre du décès d'un agent et - 17 K€ pour le remboursement indemnités journalières, soit deux recettes 2023 qui ne seront donc pas réinscrites en 2024 ;
- > stabilisation des recettes prévisionnelles de vente d'eau.

IV ► ► ► BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

4.B.1/ Évolution de la section d'investissement

Évolution des recettes d'investissement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	HYPO 2024
Dotations, fonds divers et réserves	/	/	819 109	448 925	393 195
Subventions d'investissement	71 360	14 268	8 672	39 804	86 276
Emprunts et dettes assimilées	/	/	661 432	475 426	595 080
TOTAL RECETTES	71 360	14 268	1 489 214	964 155	1 074 550
Restes à réaliser	/	/	38 007	60 285	60 285

On note une **baisse des recettes d'investissement entre 2022 et 2023 (-35,3 %)**, en raison de la **baisse du recours à l'emprunt ainsi que de la baisse cumulée de l'excédent dû aux travaux engagés sur les exercices 2021 et 2022 (-370 K€)**.

Pour 2024, les recettes d'investissements sont attendues à la hausse du fait du recours à l'emprunt supérieur (+ 120 K€) au vu des investissements ainsi que d'une hausse des subventions attendues par rapport à 2023 (+ 117 %). Est également à noter une baisse de l'excédent cumulé dûe aux travaux engagés sur l'exercice 2023 (- 56 K€).

Évolution des dépenses d'investissement

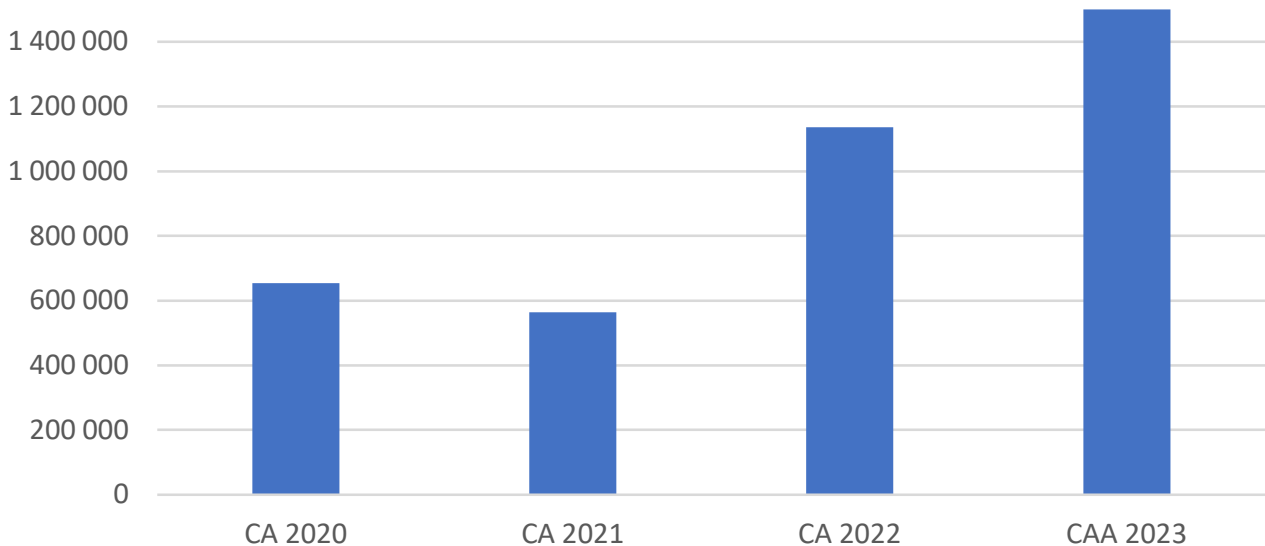
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAA 2023	HYPO 2024
Subventions d'investissement	/	12 814	/	/	/
Emprunts et dettes assimilées	96 824	94 406	90 129	112 148	123 495
Immobilisations incorporelles	12 191	1 183	1 281	11 450	0
Immobilisations corporelles	66 595	65 657	1 776 432	1 346 077	884 287
Opérations pour compte de tiers	/	/	34 070	/	/
TOTAL DÉPENSES	175 610	174 060	1 901 912	1 469 675	1 007 782
Restes à réaliser	76 166	1 023 584	432 185	86 682	86 682

Après un niveau très soutenu d'investissement en 2022 et en 2023 concrétisant la volonté de la **Municipalité de rattraper le retard accumulé sur la précédente décennie quant à l'entretien des réseaux, une diminution sera constatée en 2024 (-31,4 %) compte-tenu des opérations déjà réalisées**, même si les dépenses resteront à des niveaux élevés. Celles-ci comprennent principalement :

- > **Travaux de remplacement des canalisations et branchements du réseau d'eau potable** : 3^e et dernière phase de la rue Thiers, avenue de l'Europe, boulevard Dubus ;
- > **Remplacement de branchements plomb** ;
- > **Travaux sur l'usine de production d'eau potable** ;
- > **Implantation de haies sur l'usine d'eau potable.**

IV ► ► ► BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

4.B.2/ Encours de la dette au 31/12



Encours dette 31/12/2023	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts bancaires	Structuration
1 499 207,05 €	3,13%	29 ans 10 mois	7	6 à taux fixe et 1 à taux variable

4.B.3/ Programmation pluriannuelle 2025

	2025	Subventions possibles
Travaux renouvellement réseau d'eau potable et branchements	800 000	✘
Renouvellement matériel divers compris dans le marché d'exploitation de l'usine d'ultrafiltration	50 000	✘
Travaux divers	100 000	✘
	950 000	

À RETENIR

La dynamique du budget annexe du service de l'eau continue de s'inscrire dans celle du budget principal, à savoir une gestion rigoureuse du fonctionnement afin de soutenir une politique d'investissement à la hauteur des enjeux (à commencer par une meilleure protection de la ressource en eau) et du sous-investissement passé.



BERNAYLAVILLE.FR